

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 22 janvier 2024, à 12 h 05, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :** Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, M. Maxime Gagné, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :** Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Katy Veilleux, greffière.

**EST ABSENTE :** Mme Sylvie Hébert, conseillère.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2024-21**  
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 22 janvier 2024 à 12 h 05, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local le Citoyen concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des services municipaux de la rue Bouchard - phase 2, entre les rues Vallières et Parent;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, seule la soumission suivante a été déposée dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>POINTAGE INTÉRIMAIRE</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>	<b>MONTANT INCLUANT LES TAXES</b>
Norinfra	71	3,96	176 199,19 \$

ATTENDU QUE la conformité de cette soumission a été constatée;

ATTENDU QU'un montant est prévu à cet effet dans le règlement d'emprunt 2024-18, lequel devrait être adopté sous peu;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au seul soumission conforme et ayant obtenu le pointage le plus élevé;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2024-22**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des services municipaux de la rue Bouchard - phase 2 et octroi du contrat à Norinfra.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des services municipaux de la rue Bouchard - phase 2, entre les rues Vallières et Parent, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé, à savoir Norinfra, pour un montant de 176 199,19 \$, incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-18.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

-----  
Aucune question.  
-----

**RÉSOLUTION 2024-23**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 12 h 08.

**SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
**CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse**

**SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
**Me KATY VEILLEUX, greffière**